



(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles**
Directive 94/9/CE

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 01ATEX0060**

(4) Appareil ou système de protection :

APPAREIL D'ECLAIRAGE POUR LAMPES FLUORESCENTES TYPE RMS-560-.../PNL ou RMS-560-.../PNL/LE-..
(Les points sont remplacés par des chiffres et/ou des chiffres et des lettres correspondant aux variantes d'exécution)

(5) Constructeur : **ITALSMEA**

(6) Adresse :
Via per Cernusco,15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

(8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n°15896/01.

(9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 50 014	de juin 1997 + A1 et A2
EN 50 018	de août 1994
EN 50 019	de juillet 2000

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

(10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 G

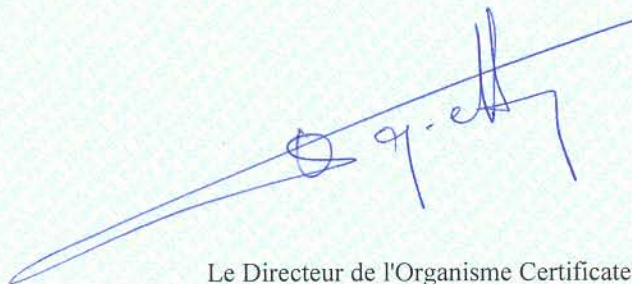
**EEx ed IIC T6 ou T5 ou T4
ou EEx e II T6 ou T5**

Verneuil-en-Halatte, le 2001 12 28



X. LEFEBVRE

Ingénieur au Laboratoire de Certification des
Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
B. PIQUETTE
Directeur Adjoint de la Certification



(13)

ANNEXE

(14)

ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 01ATEX0060

(15) **DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION**

L'enveloppe réalisée en deux longueurs se compose d'un corps et d'un couvercle muni d'un verre trempé scellé.

L'appareil d'éclairage, pour une ou deux lampes bi-pin est muni d'un ballast électronique installé dans une enveloppe antidéflagrante.

Le ballast électronique peut être installé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'appareil d'éclairage. Une version secours est autorisée avec un ballast électronique équipé d'une batterie scellée et d'un dispositif de contrôle électronique.

Lorsque le ballast électronique est situé à l'extérieur de l'enveloppe, il doit être protégé par un mode de protection reconnu, certifié et adapté à l'emploi considéré.

L'appareil d'éclairage est équipé des composants internes indiqués dans les documents descriptifs.

Ce matériel présente les degrés de protection IP54 selon la norme européenne EN 60529.

PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Tensions maximales d'alimentation : 12 à 220 V (DC)
24 à 240 V (AC)
Fréquences : 50 / 60 Hz ± 5%

Ce matériel est prévu pour les lampes suivantes :

Type RMS-560-03/PNL : 1 x 18 watts Type RMS-560-01/PNL : 1 x 36 watts
Type RMS-560-04/PNL : 2 x 18 watts Type RMS-560-02/PNL : 2 x 36 watts

en version secours :

Type RMS-560-03-PNL/LE-NP : 1 x 18 watts
Type RMS-560-01-PNL/LE-NP : 1 x 36 watts
Type RMS-560-03-PNL/LE-P : 1 x 18 watts
Type RMS-560-01-PNL/LE-P : 1 x 36 watts
Type RMS-560-04-PNL/LE-P : 2 x 18 watts
Type RMS-560-02-PNL/LE-P : 2 x 36 watts

MARQUAGE


Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

A) Appareil d'éclairage avec ballast électronique interne et un micro interrupteur

ITALSMEA

Via per Cernusco,15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

RMS-560-../PNL ou RMS-560-..-PNL/LE-.. (*)
INERIS 01ATEX0060
(numéro de série)
(Année de construction)

 II 2 G

EEx ed IIC (**)

T.Amb : (**)

(tension et courant nominaux)

(*) Le type est complété par des chiffres et/ou des chiffres et des lettres correspondant aux variantes d'exécution.

(**) T6 avec Tamb : -20°C à 40°C
T5 avec Tamb : -20°C à 55°C
T4 avec Tamb : -20°C à 60°C

Sur l'enveloppe antidéflagrante interne :

- le symbole « d »
- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

Sur le réflecteur interne :

- NE PAS DEMONTER SOUS TENSION

B) Appareil d'éclairage avec ballast électronique interne sans micro interrupteur

ITALSMEA

Via per Cernusco,15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

RMS-560-../PNL ou RMS-560-..-PNL/LE-.. (*)
INERIS 01ATEX0060
(numéro de série)
(Année de construction)

 II 2 G

EEx ed IIC (**)

T.Amb : (**)

(tension et courant nominaux)

- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

(*) Le type est complété par des chiffres et/ou des lettres et des lettres correspondant aux variantes d'exécution.

(**) T6 avec Tamb : -20°C à 40°C
T5 avec Tamb : -20°C à 55°C
T4 avec Tamb : -20°C à 60°C

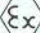
Sur l'enveloppe antidéflagrante interne :

- Le symbole « d »
- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

C) Appareil d'éclairage avec ballast électronique externe et un micro interrupteur

ITALSMEA
Via per Cernusco,15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

RMS-560-../PNL ou RMS-560-..-PNL/LE-.. (*)
INERIS 01ATEX0060
(numéro de série)
(Année de construction)

 II 2 G
EEx ed IIC (**)
T.Amb : (**)
(tension et courant nominaux)

Sur le réflecteur interne :

- NE PAS DEMONTER SOUS TENSION

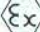
(*) Le type est complété par des chiffres et/ou des lettres et des lettres correspondant aux variantes d'exécution.

(**) T6 avec Tamb : -20°C à 55°C
T5 avec Tamb : -20°C à 60°C

D) Appareil d'éclairage avec ballast électronique externe sans micro interrupteur

ITALSMEA
Via per Cernusco,15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

RMS-560-../PNL ou RMS-560-..-PNL/LE-.. (*)
INERIS 01ATEX0060
(numéro de série)
(Année de construction)

 II 2 G
EEx e II (**)
T.Amb : (**)
(tension et courant nominaux)

- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

(*) Le type est complété par des chiffres et/ou des chiffres et des lettres correspondant aux variantes d'exécution.

(**) T6 avec Tamb : -20°C à 55°C
T5 avec Tamb : -20°C à 60°C

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Conformément à 16.1 de la norme EN 50 018, chaque exemplaire de l'enveloppe antidéflagrante, ci-dessus définie, doit avoir subi avec succès, avant livraison, une épreuve de surpression statique, d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes sous 9,2 bar.

Conformément à 7.1 de la norme EN 50 019, chaque exemplaire de la partie protégée par sécurité augmentée, ci-dessus définie doit avoir subi avec succès un essai diélectrique, avant livraison, sous une tension d'alimentation de 1500 Volts.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Notice technique TN-70-2001-01 du 22.12.2001 (10 pages)
- Notice d'instruction rms 560-01E 22-12 (2 x 3 pages)
- Plan n° C70200100 rev.0 du 22.12.2001
- Plan n° C70200101 rev.0 du 22.12.2001
- Plan n° C70200102 rev.0 du 22.12.2001
- Plan n° C70200103 rev.0 du 22.12.2001
- Plan n° C70200104 rev.0 du 22.12.2001
- Plan n° C70200105 rev.0 du 22.12.2001
- Plan n° C71200100 rev.0 du 22.12.2001
- Plan n° C71200101 rev.0 du 22.12.2001

Ces documents sont signés du 22.12.2001.

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

Les conditions spéciales sont définies dans la notice d'instruction.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50 014, EN 50 018 et EN 50 019.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.